



AVIS DE COURSE
HABITABLES 2017-2020

Femme à la Barre - 12^{ème} Trophée Port la Vie
Le samedi 29 Juin 2018 et le dimanche 30 Juin 2019

ST GILLES CROIX DE VIE
Club de Voile St Gilles Croix de Vie
Grade 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » (*supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les Réglementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent (Elle ne s'applique pas).
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra. (*Supprimer 1.6 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 **Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 2 et d'une longueur minimale de 5.50 m.**

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Club de Voile de Gilles Croix de Vie **au plus tard le samedi 29 juillet 2019 à 14h30.**

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

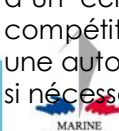
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,

- une autorisation parentale pour les mineurs

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. **DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Toutes les classes	35€

5. **PROGRAMME**

- 5.1 Confirmation d'inscription :
Le samedi 29 Juin 2018 de 13h30 à 14h30 dans les bureaux du Club de Voile St Gilles Croix de Vie – Forum Port la Vie
- 5.2 Jauge et contrôles : Inopiné
- 5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
29/06/2019	15h30	Toutes
30/06/2019	10h30	Toutes

- 5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h00.

6. **INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course seront : *Disponibles à la confirmation des inscriptions le 28 juin 2019.*

7. **LES PARCOURS**

- 7.1 Les parcours seront de type construit et/ou côtier.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. **SYSTEME DE PENALITE**

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. **CLASSEMENT**

- 9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 **Le classement général d'un bateau sera le total de ses scores de toutes les courses (du samedi 29 juin et du dimanche 30 Juin 2019).**
- 9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance.

10. **PLACE AU PORT**

Emplacement au port : Les places seront offertes par port la vie les nuits du 28, et 29 juin 2019.

11. **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. **COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : **Trophée au 3 premiers made in Patrick AVRILLA.**

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Particularité : Le barreur devra être du sexe féminin.

ANNEXE ZONE DE COURSE

La Zone de course est dans

La baie de St Gilles Croix de Vie à l'intérieur de l'ovale rouge

